



Rapporteur : M. LENFANT

50317

11 - Mobilités

## Accompagnement d'aménagements de centres-bourgs - Prise en charge des enrobés par le Département d'Ille-et-Vilaine

Le 20 janvier 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h47

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

### Exposé :

Les communes d'Iffendic, de La Fresnais, de Montreuil-le-Gast et de Trévérien ont pour projet la réalisation d'aménagements dans leur centre-bourg.

Pour faciliter la programmation et la réalisation des travaux et afin d'éviter les interventions multiples liées aux différents marchés, ces communes ont pris la maîtrise d'ouvrage de ces aménagements.

Des conventions déterminent les conditions de réalisation des travaux prévus en et hors agglomération sur les routes départementales suivantes :

- route départementale n° 31 à Iffendic ;
- routes départementales n° 7 et 75 à La Fresnais ;
- routes départementales n° 25 et 425 à Montreuil-le-Gast ;
- routes départementales n° 11 et 79 à Trévérien.

Ces conventions fixent également la participation (TTC) du Département sur la mise en œuvre du tapis d'enrobé pour les routes départementales concernées et la participation (TTC) pour les éventuelles purges nécessaires.

Au vu des projets présentés, les montants pris en charge par le Département sont estimés à :

- 30 000 euros TTC pour la commune d'Iffendic ;
- 59 460 euros TTC pour la commune de La Fresnais ;
- 40 850 euros TTC pour la commune de Montreuil-le-Gast ;
- 38 208 euros TTC pour la commune de Trévérien.

### Décide :

**- d'autoriser la prise en charge des enrobés par le Département d'Ille-et-Vilaine, à hauteur de montants maximum estimés à :**

- . 30 000 euros TTC au bénéfice de la commune d'Iffendic ;**
- . 59 460 euros TTC au bénéfice de la commune de La Fresnais ;**
- . 40 850 euros TTC au bénéfice de la commune de Montreuil-le-Gast ;**
- . 38 208 euros TTC au bénéfice de la commune de Trévérien.**

**- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et**

les communes d'Iffendic, La Fresnais, Montreuil-le-Gast et Trévérien, relatives à l'aménagement des centres-bourgs, jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

**Vote :**

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. MARTINS

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :

21 janvier 2025

ID: CP20253006

Pour extrait conforme